

Des objectifs fixés en temps et en heure

Le bonheur c'est la poursuite d'objectifs réalisables

Le 17 septembre 2021, la CFE CGC avait rencontré le Directeur de l'AE, accompagné de la Directrice Ressources Humaines de l'AE.

Nous avons évoqué entre autres, avec force, **le retard** dans la transmission **des objectifs semestriels** qui ne permettait pas aux vendeurs de **mettre en place une stratégie efficace** sur la période, mais au contraire était générateur de stress pour l'atteinte de ces objectifs

■ Mail destiné à la Direction le 1^{er} octobre

M. le Directeur de l'AEC,

Faisant suite à notre bilatérale, la CFE CGC souhaite vous interpeller au sujet de la fixation des objectifs concernant le CA. **Les objectifs étant transmis actuellement 2 mois après le début du semestre.**

Ce retard dans la transmission des objectifs semestriels ne permet pas aux vendeurs de **mettre en place une stratégie efficace** sur la période, mais au contraire **est générateur de stress** pour l'atteinte de ces objectifs.

Nous souhaitons vous apporter les règles définies par le Code du travail sur ce point. [La fixation des objectifs :](#)

- En effet, les objectifs ainsi retenus doivent être : **réalistes et réalisables**. En la matière, la Cour de cassation est très stricte, elle considère qu'est un motif de prise d'acte de la rupture la fixation par l'employeur d'objectifs irréalistes et irréalisables. Ne pas fixer des objectifs démesurés à vos salariés,
- Certaines conditions doivent être remplies dont celle consistant à **porter ces objectifs à la connaissance du salarié en début d'exercice**,
- Dans une affaire **récente** soumise à l'appréciation de la Cour de cassation, elle a bien précisé que les objectifs doivent être **fixés impérativement sans retard**.

M. le Directeur, vous devez comprendre que **la responsabilité finale** de l'amélioration de la fixation des objectifs en temps et en heure **vous incombe**.

Nous restons à votre disposition pour un échange sur les propositions à mettre en œuvre pour résoudre au plus vite cette situation qui pénalise vos collaborateurs.

Mais faute d'une action volontariste de votre part, nous nous verrons dans l'obligation de saisir l'inspection du travail afin de vous rappeler à vos obligations.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.

Gaëtan **ABSALON**
Lionnel **PRANDI**
Luc **DRANE**
Themyre **CHARABIE**
Joëlle **JACQUENS**

Plusieurs mandats sont à présent libres sur la DVDC Antilles-Guyane.

Très sincèrement, la CFE CGC serait heureuse de vous accueillir parmi nous en tant que représentant de notre OS.

Vous pouvez **contribuer au changement**, vous **investir dans la vie de notre entreprise** au-delà de vos compétences professionnelles.

La CFE CGC reste disponible
pour toute information complémentaire.
N'hésitez pas à contacter vos élus,
et représentants locaux.

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

